

### LE JOUR DE L'ETAT DES LIEUX :

L'attestation d'assurance et les chèques doivent être impérativement au nom de celui qui réserve.

EXTERIEUR Week-end et jours fériés	360 €	Téléphoner au responsable une semaine avant pour définir les horaires de l'état des lieux
EXTERIEUR Journée (en semaine, hors Week-end)	160 €	De 8h à 20h
HABITANTS Week-end et jours fériés	180 €	Téléphoner au responsable une semaine avant pour définir les horaires de l'état des lieux <u>2 locations par an et par foyer</u> , par la suite tarif extérieur weekend
HABITANTS Journée (en semaine, hors Week-end)	80€	De 8h à 20h <u>2 locations par an et par foyer</u> , par la suite tarif extérieur journée
ASSOCIATIONS communales	Gratuit	Manifestations événementielles ou ponctuelles <b><i>Pour les utilisations régulières hors week-end : 100 €/an</i></b>
ASSOCIATIONS Extérieures	360€ week-end et jours fériés	Téléphoner au responsable une semaine avant pour définir les horaires de l'état des lieux
ASSOCIATIONS Extérieures (en semaine, hors Week-end)	160 € journée	De 8h à 20h
<b>CAUTION DE 800 € POUR TOUS</b>		

Les Chèques sont à l'ordre du Trésor Public et non datés.